

LE ROI ET LA VILLE DE LYON AU 17^E S.

THÉMATIQUE

**SALLE 12 :
LA VILLE ET LE ROI, 17^E-18^E S.**

Lyon sous l'œil du roi

La Ligueuse infidèle

De 1589 à 1594, la forte implication de Lyon dans la Ligue catholique - luttant violemment contre le développement du protestantisme en France, jusqu'à menacer un temps la monarchie - éloigne Lyon du pouvoir royal. Au 17^e s., la ville doit reconstruire sa relation au roi pour ne pas perdre ses privilèges. Henri IV (1589-1610) et ses successeurs, Louis XIII (1610-1643) et Louis XIV (1643-1715), l'ont à l'œil...

Restriction des pouvoirs municipaux au profit du roi

Le pouvoir monarchique ne cesse de réduire les pouvoirs locaux. À la fin du 16^e s., Henri IV ôte aux trois provinces de Forez, Beaujolais et Lyonnais leurs États provinciaux, les soumettant plus directement à la volonté du roi. En 1595, après son entrée royale à Lyon, dont l'objectif politique n'est autre que de venir recevoir la soumission de la ville après les excès de la Ligue, il tient la promesse faite aux échevins de "prendre soin de la ville". En effet, par l'édit de Chauny du 13 décembre 1595, il dote Lyon d'un prévôt des marchands qui préside un échevinat affaibli et supprime les assemblées de notables. Sous tutelle royale, le consulat est presque coupé des Lyonnais et le contrôle de la ville est facilité : ce système prévaut au long du 17^e s.. Sous le règne de Louis XIV, le développement du rôle des intendants - représentants royaux en province qui prennent en charge la police, la justice et la finance - accroît encore la prédominance du pouvoir royal au niveau local.

Impôts... au bon plaisir du roi !

Lyon est affaiblie financièrement par décision du pouvoir royal. Si la ville a le privilège de ne pas être soumise à la taille*, les Lyonnais paient tous les impôts indirects sur les marchandises et leur circulation (entrée ou sortie). Des taxes sur les artisans sont aussi reversées au trésor royal. À la toute fin du siècle, les habitants de la ville sont soumis à la capitation*. Tous ces impôts ne cessent d'augmenter : ils doublent au cours du 17^e s. En outre, le roi, selon son bon plaisir et sans justification, prélève de temps à autre des sommes colossales à une ville qu'il estime riche : Lyon est ainsi grevée de 350 000 livres en 1637 et de 405 000 livres en

1659 ! Plus subtilement, le roi institue à la fin du siècle des offices portant atteinte aux charges et compétences du consulat, que ce dernier s'empresse de racheter : entre 1696 et 1699, Lyon verse au total 1 470 000 livres au trésor royal (64 % de ses dépenses extraordinaires) !

Lyon fait de l'œil au roi

Les entrées royales d'Henri IV

En 1594, Lyon est la première ville de France à reconnaître Henri IV, protestant récemment converti au catholicisme. En retour, il accorde des privilèges à la ville et nomme son fils César Vendôme, alors âgé d'un an, comme gouverneur. Le roi se rend à deux reprises à Lyon. Le 4 septembre 1595, il fait son entrée solennelle par le faubourg de Vaise (**N.3219.2 Les deux plus grandes, célèbres et mémorables réjouissances de la ville de Lyon**), acclamé par une ville aux allures enthousiastes et grandioses qu'il salue d'une palme symbolisant la victoire. En 1600, Lyon gagne à nouveau l'affection d'Henri IV qui vient y célébrer son mariage avec Marie de Médicis, signé le 25 avril à Florence : après l'entrée de cette dernière le 3 décembre (**Inv. 57.29 La ville de Lyon va au devant de la reine**), l'union devient solennelle le 17 décembre 1600 en la cathédrale Saint-Jean et ouvre d'encore plus fastueuses festivités : festins, spectacles, bals et autres feux d'artifices !



Vue du fort de Pierre-Cise et de l'entrée solennelle d'Henri IV à Lyon en 1595, dessin, Béjer, Fortis, Piringier et Benedict, fin 16^e s., Inv. N 103 b

En 1601, c'est l'appui stratégique de Lyon qui permet l'entrée d'une partie du duché de Savoie (la Bresse, le Bugey et pays de Gex) dans le royaume de France : la ville entretient désormais une relation d'intimité unique en France avec le roi, qui fait son originalité politique.

Une déception lyonnaise : insensibilité de Louis XIII

Le 11 décembre 1622, l'entrée solennelle de Louis XIII à Lyon (**Inv. 180 Entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Lyon**) bouleverse cette relation particulière entre la ville et le roi. Les Lyonnais perçoivent en Louis XIII un roi d'origine lyonnaise, cet imaginaire collectif étant entretenu par l'intimité de la ville avec les Bourbons. La ville dépense donc énormément en cérémonies pour recevoir celui qui fut le vainqueur des protestants, des grands d'Espagne ainsi que de la famille de Habsbourg !



Entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche en 1622, détail, gravure, anonyme, Inv. N 112 c 1 et 2

Mais Louis XIII demeure insensible à tant de dévouement ! Alors qu'il est d'usage que la ville profite des entrées royales pour faire connaître ses doléances au roi, ce dernier ne lui accorde rien de plus qu'auparavant... Dès lors, les rapports entre Lyon et le roi s'installent dans une logique froide et purement administrative : c'est l'époque des ministères de Richelieu et de Mazarin.

L'entrée royale de Louis XIV

Le 25 novembre 1658 a lieu la seule entrée de Louis XIV et la dernière d'un roi de France à Lyon. Mazarin y organise la rencontre des familles de France et de Savoie pour négocier un mariage savoyard pour Louis XIV. Mais celui-ci n'est qu'une stratégie pour décider l'Espagne à proposer la main de Marie-Thérèse au roi de France, ce qui fonctionne à merveille !

La municipalité n'en témoigne pas moins de sa déférence à l'égard du roi, lui rendant hommage dans l'hôtel où il séjourne place Bellecour. C'est sur cette place qu'est installée en 1713 sa statue équestre.



Louis XIV et Mazarin place Bellecour en 1659, photographie d'une reconstitution au théâtre des Célestins, 8 au 11 février 1932, Inv. N 2186.1

"Sire il serait bien difficile d'exprimer par des paroles toute la joye qu'apporte dans nos cœurs la présence de votre Sacrée Majesté, nous tacherons de mieux la faire paroître par la continuation de nos obéissances, de nos respects et de nos soumissions et de mériter la conservation de tous nos privilèges par l'inviolable fidélité dans laquelle nous protestons de vivre et mourir pour le service de sa majesté [...]"

Extrait de la relation par le Consulat de l'hommage de la municipalité au roi.

glossaire

taille : impôt direct pesant sur les roturiers, réparti entre les contribuables en fonction de leurs revenus présumés et perçu par des collecteurs nommés par "l'assemblée des paysans".

capitation : impôt sur les personnes, mis en place entre 1695 et 1697, qui touche l'ensemble des Français, sauf les plus pauvres, en fonction de 22 classes établies socialement. À l'origine temporaire, il est réintroduit au 18^e s.